

Membres en exercice : 15	
Présents	15
Votants	15
Procuration	0
Abstention	0
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0

Le samedi 25 avril 2026 à 09 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 09 avril 2026

Présents : Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRVIE, Eliane NISSOU, Jean-Pierre BITARELLE, Marie-Noëlle GRANVAL, Agnès MESPOULET, Patrick LARRIBE, Maryline GRAFFOULIERE, Séverine VERBIGUIE, Sébastien CAUMES, Sébastien SOULIE, Julien MEREAU, Julie GASTON, Anthony DELPEYROUX

Représenté(s) :

Secrétaire de séance : Sébastien CAUMES

34.2026

Objet : Feux de récompense, avenue des Généraux Marbot, mise à jour de la délibération, validation et financement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande des riverains,

Vu que l'expérimentation de feux de récompense menée par le Conseil Départemental de la Corrèze a été concluante car elle a fait fortement diminuer la vitesse des automobilistes traversant la commune,

Vu la « question diverses » du Conseil Municipal du 02 septembre 2025 qui indique « Feux récompense, avenue des Généraux Marbot, le devis WP Signalisation a été retenu pour un montant de 14 365 € HT. Une subvention de 35% va être demandée »,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°40.2025 en date du 18 novembre 2025, décidant de réaliser cette opération et déterminant un plan de financement,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°43.2023 en date du 09 décembre 2025 décidant de reporter ce dossier après les élections municipales compte tenu de nouveaux montants à prendre en compte (enveloppe allouée par le Conseil Départemental pour 2026 inconnue),

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Achat et installation de feux de récompense Avenue des Généraux Marbot	+ 14 119.28 €
Dépenses imprévues	+ 5 000.00
Subvention Conseil Départemental – Sécurité routière – recette provenant du produit des amendes de police pour les communes – 35%	- 6 691.75 €
TVA totale (20 %)	+ 3 823.86 €
Total TTC à financer	16 251.39 €
FCTVA (à récupérer 2 ans après la fin de l'opération – 16.404 % si pas de changement avec la loi de finance)	- 3 763.59 €
Coût total de l'opération	12 487.80 €

Monsieur le Maire propose que ce dossier soit validé sous réserve de l'octroi d'une subvention du Conseil Départemental, afin de se positionner pour 2026 (enveloppe allouée par la Préfecture au Conseil Départemental encore inconnue (mai /juin 2026)).

Date de réception de l'AR: 30/04/2026

019-211900709-2026034D-DE

A G E D I

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

décident de faire installer des feux de récompense Avenue des Généraux Marbot pour un montant HT de 19 119.28 €uros dont 5000 €uros HT de dépenses imprévues soit 22 943.14 TTC, sous réserve de l'octroi par le Conseil Départemental d'une subvention de 35% du montant HT des travaux,

précisent que cette somme est inscrite au budget 2026,

sollicitent l'octroi d'une subvention « sécurité routière » aussi élevée que possible (35 % du montant HT des travaux) pour l'année 2026,

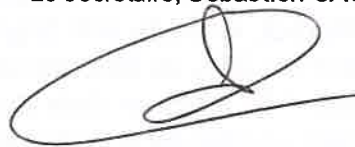
donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les formalités nécessaires à l'avancement de ce dossier tant administratives que techniques et financières (recherche de subventions, signature des dossiers techniques, négociation et signatures des contrats d'emprunt, etc...), à charge pour lui, de les informer régulièrement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 25/04/2026
et de la transmission en Préfecture.

Atillac, le 25 avril 2026.

Le Maire, Denis PINSAC

Le secrétaire, Sébastien CAUMES



Date de transmission de l'acte: 30/04/2026
Date de réception de l'AR: 30/04/2026

019-211900709-2026034D-DE
A G E D I